



**PROCES VERBAL  
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 10 juin 2025**

La réunion a débuté à 20h30 sous la présidence de Monsieur JAHIER, Maire

**Présents :** M. Gwenaël JAHIER, M. Emmanuel MACÉ, Mme Sandrine DELBÉ, Mme Brigitte LEMAIRE, M. Pascal PHILIPPE, M. David GONZALEZ, M. Alexandre HÉRICHER LANNEL M. Cyril AUBLÉ, Mme Arnaud BOUQUET, M. Philippe MAURISSE, M. Gilles DUFRESNE, M. Jérôme GOBBI-PRESLE.

**Procuration :** Mme Marylène DUBOIS à M. Emmanuel MACÉ  
M. FIQUET Nicolas à M. David GONZALEZ  
Mme Sandrine JOURDIN à M. Philippe MAURISSE  
M. Michael MARTIN à Mme Brigitte LEMAIRE  
Mme Sylvie BLANDIN à M. Gwenaël JAHIER  
Madame CARLIER-FOLCH à Mme Sandrine DELBE

**Absents excusés :** Christine DEPARROIS,

**Secrétaire de séance :** M David GONZALEZ,

---

Après appel nominal des présents, le Président, Monsieur Jahier, constate la présence de plus de la moitié des membres du conseil municipal en exercice. Selon l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales, le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer. Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle l'ordre du jour :

- Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du mardi 1<sup>er</sup> avril 2025
- Fonds de concours
- Subvention pour le CCAS
- Révision des tarifs de la cantine
- Questions diverses

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL PRÉCÉDENT**

Monsieur Le Maire, demande à l'assemblée si le procès-verbal de la séance précédente appelle à des observations. Le compte rendu est accepté.

Il demande l'approbation du procès-verbal du 4 février 2025 par le vote.

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**Procuration de Madame JOURDIN Sandrine arrivée en cours de conseil**

### **DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS**

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal les différents investissements nécessaires à l'amélioration continue de notre commune, à savoir :

- Frais d'étude pour la rénovation de l'Eglise
- Réfection du mur côté Parc des loisirs
- Achat de stores dans la salle de restauration, bureau des élus et bureau du Maire
- Achat d'une table réfrigérée pour la salle polyvalente
- Optimisation de la performance de l'éclairage extérieur de la Mairie
- Mise en place de coffrets électriques dans les 2 salles des fêtes
- Remplacement des éclairages fluos par des dalles LED dans le restaurant scolaire
- Aménagement du cimetière pour la mise en place des colombariums
- Achat de colombariums
- Rénovation des murs extérieurs de l'école

Le coût des opérations est le suivant :

	MONTANT HT
TOTAL	121 327,64 €

Le conseil municipal après avoir délibéré :

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'Agglomération Seine Eure pour un fonds de concours de droit commun à hauteur de 60 661 €.

**MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tous les documents afférents à cette demande de subvention.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents se rapportant à l'opération.

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

### **ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION POUR LE FONCTIONNEMENT DU CCAS**

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal l'importance du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), chargé de coordonner l'action sociale municipale dans le domaine de la solidarité. Il souligne son rôle essentiel dans le développement des initiatives visant à lutter contre la précarité et les difficultés sociales, notamment celles affectant les familles, les personnes âgées, les demandeurs d'emploi et les personnes en situation de handicap.

Afin d'assurer la poursuite et le développement de la politique d'action sociale du CCAS dans la commune, Monsieur le Maire propose d'octroyer une subvention d'un montant de 30 000 €.

Le conseil municipal après avoir délibéré :

**APPROUVE** l'attribution d'une subvention de 30 000€ au CCAS.

**DECIDE** d'autoriser l'inscription de cette subvention au compte 657363.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents se rapportant à l'opération.

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0



## **REVISION DES TARIFS DE LA CANTINE ET DE LA GARDERIE**

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal les tarifs fixés par délibération n°348-22-22 du 5 juillet 2022 de la cantine et du périscolaire, comme indiqué dans les tableaux ci-dessous :

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de conserver la tarification de la cantine et du périscolaire malgré l'augmentation du coût de la vie.

Le conseil municipal après avoir délibéré :

**DECIDE** de reconduire les tarifs de la cantine et du périscolaire sur l'année scolaire 2025-2026.

	Habitants	Extérieurs
<b>Garderie matin</b>	1,50 €	2 €
<b>Garderie soir</b>	1€ 00 (de 16h30 à 17h30) 1€ 00 (de 17h30 à 18h30)	1€ 50 (de 16h30 à 17h30) 1€ 50 (de 17h30 à 18h30)
<b>Cantine</b>	3€ 50	4€ 50

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

### Questions diverses :

#### **DDTM :**

La nouvelle carte du PPRI montre qu'environ 50 % du projet de centre équestre est exposé au risque d'inondation, certains bâtiments se trouvant même en zone rouge. Les infrastructures pour la gestion des eaux de pluie pour faire face au risque de ruissellement empêchent l'utilisation de certaines parcelles.

Le futur PPRI compliquera les démarches administratives en cas de construction non conforme, rendant difficile toute implantation susceptible d'être démantelée.

Suite à l'annonce de ces risques par M. le Maire, le porteur du projet a demandé un rendez-vous avec le Président de l'Agglomération Seine-Eure. Cette rencontre se fera en présence du Maire et de son 1er adjoint.

#### **CENTRE EQUESTRE :**

À la suite du dernier échange avec le porteur du projet de centre équestre, et conformément à sa demande, un rendez-vous est prévu avec le Président de l'Agglomération Seine-Eure, Monsieur le Maire et son premier adjoint. La superposition des plans de la DDTM et du projet a révélé que certains bâtiments se situent désormais en zone rouge. De plus, la présence d'infrastructures de gestion des eaux pluviales (bassins et conduits), gérées par l'Agglomération, rend impossible toute mise à disposition ou vente de la parcelle actuelle.



Enfin, le risque de procédures administratives complexes est élevé en cas de construction non conforme. Il serait en effet inenvisageable d'autoriser une implantation qui pourrait, par la suite, nécessiter un démantèlement complet.

À l'issue de cette réunion, et en tenant compte de la révision du nouveau Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) ainsi que des risques identifiés sur notre commune, il a été convenu que le porteur de projet recherchera une nouvelle zone d'implantation au sein de l'Agglomération Seine-Eure pour son centre équestre.

#### **GENS DU VOYAGE :**

Comme mentionné précédemment, une famille occupe illégalement, depuis plusieurs années, une zone communale inondable et utilise des branchements dangereux et illicites sur un poteau électrique ainsi qu'une borne incendie pour bénéficier gratuitement d'eau et d'électricité. Il est important de souligner que ce terrain n'est pas viabilisé.

La mairie a alerté la préfecture en mars afin de faire constater l'illégalité et l'insalubrité de cette occupation, et pour engager les mesures appropriées. La famille concernée a sollicité le Défenseur des droits, tandis que la coordinatrice des gens du voyage de l'agglomération a été mobilisée afin de proposer un accompagnement médico-social sur mesure. Le Relais Accueil des Gens du Voyage auquel est rattachée cette famille a également été saisi.

Malgré les propositions d'orientation vers des aires aménagées de l'agglomération à Louviers et Incarville, ainsi que diverses médiations, la famille a refusé tout accompagnement et n'a pas souhaité coopérer avec tous les acteurs mobilisés.

Une nouvelle tentative de conciliation est prévue jusqu'à fin juin. Si aucune solution n'est trouvée, la procédure préfectorale sera relancée

#### **DISSOLUTION DE L'ASSOCIATION « PALETTE IGOVILLAISE »**

Une rencontre a eu lieu entre les responsables de l'ASCI et Monsieur le Maire. Le Maire a suggéré que la Palette Igovillaise abandonne son statut associatif afin d'intégrer comme toutes les autres structures l'ASCI, dans le but de réduire les coûts et d'éviter d'être redevable de la taxe d'habitation. A la suite du rendez-vous en mairie, Daniel Brault, l'un des dirigeants de l'ASCI, a initié la procédure de dissolution auprès de la préfecture.

#### **OCCUPATION ILLEGALE DE PARCELLES COMMUNALES SITUEES ZONE DU FORT**

Deux sociétés de transport occupent, sans autorisation, des terrains communaux situés dans la zone du Fort pour leurs activités professionnelles. Afin de clarifier l'étendue exacte de ces occupations, le Maire a sollicité l'intervention d'un commissaire de justice et d'un géomètre. Un conseiller accompagne également la commune pour identifier la meilleure stratégie permettant de régulariser la situation dans l'intérêt de la collectivité. L'ensemble des superficies occupées sans droit ni titre ne pourra pas être vendu. Une restitution partielle des terrains communaux à la commune est donc envisagée.

#### **SUBVENTION DETR POUR LA VIDEOPROTECTION**

Une demande de subvention DETR a été déposée dans le cadre du projet d'extension des caméras de vidéoprotection. Bien que le dossier ait été jugé éligible par le gendarme référent chargé de son instruction, la demande a finalement été rejetée en raison de la diminution des budgets alloués.



Cette année, les critères d'attribution ont été révisés, c'est pourquoi, seuls les projets de création d'un réseau de vidéoprotection ont été considérés comme recevables pour l'obtention d'une subvention.

### PROJET RUE DES CANADIENS

Le 26 avril 2024, la commune a pris un arrêté interdisant la circulation et le stationnement des véhicules de plus de 3,5 tonnes dans la rue des Canadiens. Aucun recours n'a été déposé durant le délai légal de deux mois suivant sa publication.

Par ailleurs, l'accès aux véhicules de plus de 19,5 tonnes est interdit sur l'ensemble du territoire communal des Authieux. Il convient de rappeler que des entreprises de transport routier sont implantées dans la zone d'activités des Pointes, située en haut de la rue des Canadiens.

L'Agglomération a mis en place des mesures permettant de constater une diminution notable du trafic poids lourd dans la commune, dépassant les 50 %.

Le Département de l'Eure, la Métropole et l'Agglomération collaborent actuellement pour redéfinir le plan de circulation des poids lourds, notamment en ce qui concerne l'accès à la zone d'activités des Pointes.

Une fois le plan de circulation arrêté, les travaux envisagés rue des canadiens pourront se mettre en œuvre, à savoir les 2 aménagements suivants :

- L'installation d'un « haricot » à l'intersection de la rue des Canadiens et de la rue des Jacinthes
- Le remaniement de la partie basse de la rue des Canadiens pour faciliter la visibilité des habitants arrivant de la rue des Marais.

### AMENAGEMENT DU TROTTOIR DE LA RUE DE LYONS

Une portion du trottoir de la rue de Lyons, présentant un risque accru de chute, fera l'objet de travaux de réfection.

Bien que ce tronçon relève du Département, la commune a choisi de prendre en charge les travaux. Leur réalisation nécessitait une délégation de travaux de la part du service de voirie du Conseil Départemental, que nous venons d'obtenir. Un fonds de concours de l'Agglomération couvrant 50 % du montant des travaux a été attribué à la commune.

Les travaux sont prévus mi-juillet.

Toujours dans cette rue, la commune est actuellement en contact avec les services du Conseil Départemental pour l'installation d'un mini rond-point mobile.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21h52

Le Maire,  
Gwenaél JAHIER

